

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 722

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 722 15 mars 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

20 ANS

722

Circuit fermé

Genève, stop, salon de l'autops, stop, orateur officiel, stop, déclare, tops et pots (d'échappement): Genève a la plus forte densité de trafic automobile et pas un arbre malade. Stop.

Bonne définition des relations extérieures de la Suisse.

Oui, il faut savoir être international, par exemple, pour accueillir des organisations qui rapportent et font le renom de Genève, être international pour offrir les services de son réseau bancaire partout dans le monde où des commissions sont à encaisser, être international pour que les avions de Swissair, qui décollent aussi de Cointrin, puissent porter la croix blanche partout dans les cieux, mais il faut savoir aussi rester pour soi, être convaincus que, si la Suisse est le château d'eau de l'Europe, cela signifie que Rhin, Rhône et Tessin coulent en aval (par définition), que l'atmosphère, internationale pour les avions, ne le sera pas pour les pluies, que les chartes sociales, c'est bon pour ceux qui, moins bien nourris que nous, ont besoin de vitamines. Nous, nous pétons de santé comme les arbres genevois. Dialectique suisse: l'international et le vaccin.

Une des caractéristiques des dernières élections fut le recul des partis gouvernementaux dans la mesure où ils sont le véhicule de courants idéologiques et, en contrepartie, la montée, souvent à l'intérieur même de ces partis, de l'esprit régional ou de clocher, du corporatisme et, sur les bords, de la xénophobie. Conséquence naturelle de la récession.

Ce type de réactions s'observe dans tous les pays européens, et dans des circonstances combien plus difficiles que les nôtres. Les chefs d'Etat s'effor-

cent pourtant de dépasser l'égoïsme national des temps de crise pour renforcer l'unité européenne. Partie difficile, non encore gagnée, mais du moins courageusement engagée.

Au même moment, le Conseil des Etats refuse de ratifier la Charte sociale européenne. Ce geste, aujourd'hui, revêt une signification particulière.

Il manifeste, comme ailleurs, un instinct de méfiance, non seulement face à l'étranger, mais aussi, et jusqu'à un certain point on peut le comprendre, face à des concepts juridiques vagues. Mais à cette peur, à cette retenue, devrait s'opposer, pour en triompher, une volonté gouvernementale.

Le Conseil fédéral a choisi, en politique étrangère, l'ouverture dans les limites étroites de notre neutralité. La Suisse ne peut pas toujours et sans cesse être un «Sonderfall». Notre prospérité ne peut pas être du type «principauté de Monaco» ou du canton de Zoug élargi.

Dès lors, certains engagements qui manifestent l'intention de la Suisse «d'être avec», ou plus généreuse, ou plus solidaire, ont une valeur démonstrative; ces responsabilités sont au plus haut point le domaine du Conseil fédéral au sens du «chef de l'Etat».

Que le Parlement soit réticent, rien qui étonne. Mais où s'affirme à l'égard des groupes politiques la volonté du Conseil fédéral?

En politique étrangère, et en «politesse étrangère», on évite les camouflets ou les marques de dédain à l'égard des partenaires. Le prestige du gouvernement qui sollicite la ratification d'un traité est donc en jeu. Comment donc, collégialement, ose-t-il faire preuve d'une telle indifférence? Ne pas mettre dans la balance son autorité lorsque, en connaissance de cause, il a choisi, en politique extérieure ou intérieure, l'ouverture? Berne, stop, Parlement, stop, Conseil fédéral, absent.

A. G.